

Conseil scientifique de l'Institut de physique (INP)

Recommandation

Statut et formation des référents « développement durable »

Le CNRS s'est récemment engagé sur une trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, impliquant l'ensemble de ses laboratoires. Suivant l'avis récent du comité d'éthique du CNRS (2022-43, "intégrer les enjeux environnementaux à la conduite de la recherche - une responsabilité éthique"), le Conseil Scientifique de l'INP soutient l'intégration aux pratiques de recherche des aspects environnementaux, et souligne le rôle essentiel des "référents développement durable" dans cette démarche à l'échelle des laboratoires. Compte tenu de leur rôle moteur, le Conseil Scientifique de l'INP recommande :

- la définition d'un meilleur cadre de travail pour les personnes portant cette responsabilité et une réelle reconnaissance du rôle de référent.
- l'accélération de la mise en réseau des référent.e.s à l'échelle locale comme nationale afin de faciliter le partage d'expérience et d'éviter l'isolement, avec l'organisation de journées de rencontre permettant la diffusion de bonnes pratiques et la mise en place d'actions communes.
- la mise en place systématique d'actions de formation à destination de tou.te.s les référent.e.s "développement durable" allant au-delà de la réalisation du bilan GES. Une formation à la médiation et à la co-construction d'un plan d'action, par exemple, paraît essentielle pour initier le dialogue avec l'ensemble des personnels de recherche d'un laboratoire et permettre de s'accorder sur une trajectoire et des actions de réduction de l'impact environnemental.
- à l'instar des assistants de prévention et lorsque ce rôle est porté par un.e ITA, le CSI recommande la création d'un statut spécifique associé à une décharge. Ceci permettra d'une part de valoriser cette fonction dans les évaluations de carrière, et ainsi de trouver plus facilement des personnes prêtes à porter cette question au sein du laboratoire, et d'autre part de légitimer le temps passé sur la question environnementale dans un contexte de baisse du soutien technique dans les laboratoires.

Claudine Crépin-Gilbert

Présidente du CSI INP

Recommandation adoptée le 2 février 2023

OUI : 16

NON : 0

Abstention : 0



Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS ;
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS ;
- M. Christophe COUDROY, directeur général délégué aux ressources du CNRS ;
- M. Thierry DAUXOIS, directeur de l'Institut de Physique ;
- Mme Thérèse HUET, directrice adjointe scientifique de l'INP et MM. Benoit DEVINCRE, Bertrand GEORGEOT, Frédéric PETROFF, Sylvain RAVY, Sébastien TANZILLI, directeurs adjoints scientifiques de l'INP.

Copie :

- Mme Dorothée BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique ;
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national (CPCN);
- M. Yaël GROSJEAN, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du CoNRS (C3N);
- M. David DEAN, président de la Section 02 ;
- M. Jean Marie GEORGE, président de la Section 03 ;
- M. Abdelmajid TAKI, président de la Section 04 ;
- M. Jean-Louis BARRAT, président de la Section 05 ;
- M. Daniel GRANDE, président de la Section 11 ;
- Mme Karine ANSELME, présidente de la CID 54 ;
- M. Rémi CARLES, président du CSI INSMI ;
- M. Olivier DRAPIER, président du CSI IN2P3 ;
- Mme Patricia GIBERT BRUNET, présidente du CSI INEE;
- M. Yaël GROSJEAN, président du CSI INSB ;
- Mme Béatrice MARTICORENA, présidente du CSI INSU ;
- M. Olivier SANDRE, président du CSI INC ;
- M. Gilles SASSATELLI, président du CSI INS2I;
- M. Serge SIMOENS, président du CSI INSIS ;
- Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, présidente du CSI INSHS.